

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 12 FÉVRIER 2020
À 19 H AU CENTRE METCALFE SITUÉ AU 3597, RUE METCALFE, À RAWDON ET À
LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :**

Monsieur le maire,	Bruno Guilbault
Mesdames et Messieurs les conseillers,	Raymond Rougeau Renald Breault Kimberly St Denis Stéphanie Labelle
Sont absents, Madame la conseillère Monsieur le conseiller	Josianne Girard Marco Bellefeuille

◆◆◆

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE

La séance est ouverte par Monsieur le maire Bruno Guilbault. Maîtresse Caroline Gray, directrice générale adjointe et directrice du Service du greffe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Est également présent:

M. François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20-38 Il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adopter l'ordre du jour suivant, en ajoutant les points en Affaires nouvelles n° **21.1 - FIN DE PROBATION D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL – SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE – EMPLOYÉ NO 80-0044** et **21.2 - DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – MATRICULE NO 9202-91-7407 – LOT N° 4 995 690** :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 22 JANVIER 2020**
- 4. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME — DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 3 FÉVRIER 2020**
- 5. DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**
 - 5.1 2247, RUE VILLENEUVE – LOT 5 353 247 – ZONE R1-8 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 402 – BÂTIMENT ACCESSOIRE (ABRI D'AUTO) ET OCCUPATION DU TERRAIN**
 - 5.2 (6570), BOULEVARD PONTBRIAND – LOT 5 528 905 – ZONE T-8 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 402 – LARGEUR DE L'ALLÉE D'ACCÈS**
- 6. DEMANDES RELATIVES AUX RÈGLEMENTS SUR LES PIIA**
 - 6.1 IMMEUBLES M2S2 INC – 3393, RUE SUMMERHILL – LOT 4 994 920 – ZONE 6 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) – RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 – RÉNOVATION**
 - 6.2 (6570), BOULEVARD PONTBRIAND – LOT 5 528 905 – ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR DES CASCADES) – RÈGLEMENT NUMÉRO 1007 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL ET DE BÂTIMENTS ACCESSOIRES**
- 7. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 8. DEMANDE DE RECONDUCTION DES DISTRICTS ÉLECTORAUX – ÉLECTION GÉNÉRALE DU 7 NOVEMBRE 2021**
- 9. DÉPÔT DU RAPPORT DU TRÉSORIER – RAPPORT FINANCIER DES PARTIS POLITIQUES AUTORISÉS 2019**
- 10. AVIS DE MISE À PIED – EMPLOYÉS À TEMPS PARTIEL OU AUXILIAIRE – DIVISION DES PARCS ET ESPACES VERTS**
- 11. AVIS DE MISE À PIED – EMPLOYÉS À TEMPS PARTIEL – DIVISION VOIRIE**
- 12. AUTORISATION DE SIGNATURE – AVENANTS AUX CONTRATS DE TRAVAIL – DIRECTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**
- 13. EMBAUCHE – COORDONNATEUR EN CHEF DES SITES – POSTE AUXILIAIRE – DIVISION DES PARCS ET ESPACES VERTS**
- 14. EMBAUCHE D'UN POMPIER EN GARDE INTERNE – SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE – REMPLACEMENT D'UN CONGÉ SANS SOLDE**

15. JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2020
 16. FESTIVITÉS DE LA FÊTE DE LA ST-PATRICK – DIMANCHE LE 15 MARS 2020
 17. DEMANDE D’AUTORISATION ET DE SOUTIEN - COURSE CONCERTO RELAIS POUR LA VIE – 26 AVRIL 2020
 18. ÉCARTS DE QUANTITÉS ET DIRECTIVES DE CHANGEMENT – DIVERS CONTRATS
- APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT**
19. APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT
 - 19.1 LISTE DES COMPTES À PAYER/FOURNISSEURS
 - 19.2 LISTE DES CHÈQUES ÉMIS
 - 19.3 LISTE DES CHÈQUES ANNULÉS
 - 19.4 LISTE DES PRÉLÈVEMENTS
 - 19.5 LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS
 - 19.6 LISTE DES ENGAGEMENTS
 - 19.7 JOURNAL DES SALAIRES NETS
 20. CORRESPONDANCE
 21. AFFAIRES NOUVELLES
 - 21.1 FIN DE PROBATION D’UN POMPIER À TEMPS PARTIEL – SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE – EMPLOYÉ NO 80-0044
 - 21.2 DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – MATRICULE N° 9202-91-7407 – LOT N° 4 995 690
 22. PAROLE AUX CONSEILLERS
 23. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
 24. LEVÉE DE LA SÉANCE
-
3. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 22 JANVIER 2020**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 22 janvier 2020 à 19 h a été remise aux membres du conseil.

- 20-39 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 22 janvier 2020 à 19 h, tel que remis aux membres du conseil.

4. **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME — DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 3 FÉVRIER 2020**

- 20-40 Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal du 3 février 2020 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

5. **DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

- 5.1 **2247, RUE VILLENEUVE – LOT 5 353 247 – ZONE R1-8 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 402 – BÂTIMENT ACCESSOIRE (ABRI D'AUTO) ET OCCUPATION DU TERRAIN**

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a fait, le 3 février 2020, une recommandation favorable à une demande de dérogation mineure visant à rendre conformes un bâtiment accessoire (abri d'auto) et l'occupation au sol de l'ensemble des bâtiments. Le bâtiment accessoire (abri d'auto) est situé à 1,27 mètre du bâtiment principal en lieu et place de la distance minimale exigée de 3 mètres entre un bâtiment accessoire détaché et un bâtiment principal selon l'article 10.6.4.c) du Règlement de zonage n° 402. L'ensemble des bâtiments possède une occupation au sol équivalent à 15,4 % de la superficie du terrain en lieu et place de l'occupation au sol maximal de 15 % exigé selon l'article 6.2.1 c) du règlement de zonage n° 402;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne va pas à l'encontre des objectifs du plan directeur d'urbanisme.

- 20-41 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accepter la dérogation mineure décrite au préambule de la présente résolution et identifiée au dossier numéro 2020-00026, conformément aux recommandations et aux conditions du comité consultatif d'urbanisme.

5.2 (6570), BOULEVARD PONTBRIAND – LOT 5 528 905 – ZONE T-8 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 402 – LARGEUR DE L'ALLÉE D'ACCÈS

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a fait, le 3 février 2020, une recommandation favorable à une demande de dérogation mineure visant à rendre conforme l'allée d'accès véhiculaire résidentielle existante. Cette allée existante est située à un minimum de 1,7 mètre de la limite latérale gauche en lieu et place de la bande boisée latérale d'une largeur minimale de 3 mètres à conserver en vertu de l'article 10.1.3.2. b) du règlement de zonage n° 402;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne va pas à l'encontre des objectifs du plan directeur d'urbanisme.

20-42 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'accepter la dérogation mineure décrite au préambule de la présente résolution et identifiée au dossier numéro 2020-00030, conformément aux recommandations et aux conditions du comité consultatif d'urbanisme.

6. DEMANDES RELATIVES AUX RÈGLEMENTS SUR LES PIIA

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 3 février 2020.

20-43 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme pour les demandes suivantes :

6.1 IMMEUBLES M2S2 INC – 3393, RUE SUMMERHILL – LOT 4 994 920 – ZONE 6 AU PIIA (SECTEUR CENTRE-VILLE) – RÈGLEMENT NUMÉRO 508-93 – RÉNOVATION

6.2 (6570), BOULEVARD PONTBRIAND – LOT 5 528 905 – ZONE 1 AU PIIA (SECTEUR DES CASCADES) – RÈGLEMENT NUMÉRO 1007 – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL ET DE BÂTIMENTS ACCESSOIRES

D'accepter les demandes de permis ci-haut mentionnées, selon les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme, le conseil les jugeant conformes aux objectifs réglementaires définis, le tout suivant les conditions et stipulations du comité consultatif d'urbanisme que le conseil entérine par la présente.

7. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions sur les points prévus à l'ordre du jour.

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8. DEMANDE DE RECONDUCTION DES DISTRICTS ÉLECTORAUX – ÉLECTION GÉNÉRALE DU 7 NOVEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans;

CONSIDÉRANT QUE sa division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procède à une demande de reconduction de sa division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

CONSIDÉRANT QUE sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

CONSIDÉRANT que la Commission de la représentation électorale transmettra à la Municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la Municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division.

20-44 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De demander à la Commission de la représentation électorale (CRE) de confirmer à la Municipalité qu'elle remplit bien les conditions pour procéder à la reconduction de la division de son territoire en districts électoraux.

9. DÉPÔT DU RAPPORT DU TRÉSORIER – RAPPORT FINANCIER DES PARTIS POLITIQUES AUTORISÉS 2019

CONSIDÉRANT le rapport du trésorier concernant le financement des partis politiques autorisés pour l'année 2019;

20-45 La directrice du Service des finances et secrétaire-trésorière adjointe dépose le rapport du trésorier sur le financement des partis politiques autorisés pour l'année 2019.

10. AVIS DE MISE À PIED – EMPLOYÉS À TEMPS PARTIEL OU AUXILIAIRE – DIVISION DES PARCS ET ESPACES VERTS

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective entre la Municipalité de Rawdon et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1084, actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT un avis de mise à pied transmis à trois (3) employés occupant la fonction de journalier à temps partiel ou auxiliaire pour la Division des Parcs et espaces verts compte tenu de la fin de la charge de travail saisonnière hivernale;

CONSIDÉRANT QUE le rappel au travail de ces employés est prévu selon les conditions météorologiques.

20-46 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'entériner la mise à pied de trois (3) employés occupant la fonction de journalier à temps partiel ou auxiliaire pour la Division des Parcs et espaces verts, en date du 20 mars 2020 et d'autoriser leur rappel au travail le ou vers le 26 avril 2020.

11. AVIS DE MISE À PIED – EMPLOYÉS À TEMPS PARTIEL – DIVISION VOIRIE

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective entre la Municipalité de Rawdon et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1084, actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT un avis de mise à pied transmis à trois (3) employés, occupant les fonctions de journaliers à temps partiel et de chauffeur-journalier à temps partiel au Service des travaux publics – division voirie compte tenu de la fin de la charge de travail saisonnière hivernale;

CONSIDÉRANT QUE le rappel au travail de ces employés est prévu notamment selon les conditions météorologiques.

20-47 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'entériner la mise à pied de trois (3) employés occupant les fonctions de journalier à temps partiel et de chauffeur-journalier à temps partiel au Service des travaux publics – division voirie, le ou vers le 20 mars 2020 et d'autoriser leur rappel au travail le ou vers le 11 mai 2020.

12. AUTORISATION DE SIGNATURE – AVENANTS AUX CONTRATS DE TRAVAIL – DIRECTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 19-540 autorisant la signature d'une entente pour permettre le partage de ressources de l'état-major des services de sécurité incendie des municipalités de Rawdon et Sainte-Julienne;

CONSIDÉRANT QUE certaines dispositions incluses à cette entente auront une incidence sur les contrats de travail des employés cadres de ce service et qu'il y a lieu d'apporter des avenants aux contrats de travail de ces derniers.

20-48 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, les avenants aux contrats de travail des employés cadres du Service de la sécurité incendie ainsi que tout autre document requis aux fins de la présente résolution.

13. EMBAUCHE – COORDONNATEUR EN CHEF DES SITES – POSTE AUXILIAIRE – DIVISION DES PARCS ET ESPACES VERTS

CONSIDÉRANT le besoin d'embaucher un Coordonnateur en chef des sites récréotouristiques pour la saison estivale 2020;

CONSIDÉRANT la prestation de travail de l'employée détenant cette fonction au cours de la saison estivale 2019;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation favorable de l'adjointe aux ressources humaines;

20-49 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'embaucher Madame Kellyane Leblanc au poste auxiliaire de coordonnateur en chef des sites au sein de la Division des Parcs et espaces verts, pour la saison estivale 2020.

14. EMBAUCHE D'UN POMPIER EN GARDE INTERNE – SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE – REMPLACEMENT D'UN CONGÉ SANS SOLDE

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de combler un poste de pompier en garde interne suivant l'acceptation récente d'un congé sans solde d'une durée d'un an par le biais de la résolution numéro 20-22;

CONSIDÉRANT le résultat du processus de sélection et d'évaluation des candidats ainsi que les dispositions de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection.

20-50 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'embaucher Monsieur Mathieu Roy au poste de pompier en garde interne pour une durée d'un an pendant le congé sans solde de l'employé concerné soit du 17 février 2020 au 12 février 2021, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

15. JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2020

CONSIDÉRANT QUE depuis 15 ans, le CREVALE a réussi, grâce à ses actions, à l'engagement de ses partenaires et à la multiplication des initiatives des membres de la communauté, à mobiliser les Lanaudois à l'égard de la persévérance scolaire et qu'il est aisé d'affirmer que la situation s'est modifiée dans Lanaudière :

- Le taux de décrocheurs du secondaire a diminué entre 2010-2011 et 2013-2014, passant de 16 % à 13 %;
- Le taux de diplomation et de qualification au secondaire des élèves après sept ans, a quant à lui augmenté de façon marquée en 10 ans, passant de 68 % en juin 2007 à 78 % en juin 2016.

CONSIDÉRANT QUE bien que ces résultats soient certes réjouissants, il est toutefois important de demeurer vigilants et de poursuivre nos actions concertées, car les enjeux semblent se complexifier :

- La pénurie de main-d'œuvre exerce une pression sur les jeunes en cheminement scolaire;
- Le nombre d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), ceux présentant un trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) ainsi que ceux entrant au secondaire avec un retard augmentent année après année;
- Environ 63 100 adultes de 16 à 65 ans auraient de sérieuses difficultés à lire et à comprendre un texte écrit, ce qui représente 19 % de cette tranche de population;
- Près de 41 % des étudiants du réseau collégial public québécois échoueraient à au moins un cours à la première session. Or, cet échec serait en lien direct avec des difficultés de lecture.

CONSIDÉRANT QU'un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne annuellement 15 000 dollars de plus qu'un décrocheur. Sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé, et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.);

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire au secondaire a des impacts négatifs importants sur l'économie de la municipalité et de la région, lesquels sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire est l'affaire de tous; l'école a besoin de notre appui et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les *Journées de la persévérance scolaire* sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;

20-51 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De reconnaître la persévérance scolaire comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité. Pour ce faire, le conseil municipal s'engage à participer aux #JPS2020 sous le thème « Nos gestes, un + pour leur réussite » par les gestes suivants :

- Accueil d'étudiants en stage;
- Offre d'activités de loisir parents-enfants;
- Offre d'activités d'éveil à la lecture parents-enfants;
- Publication de textes sur la persévérance scolaire dans les outils de communication : site Web, etc.;
- Promotion des JPS via nos différents outils de communication ;
- Port du ruban de la persévérance scolaire;
- Investissement dans la bibliothèque municipale;
- Diffusion aux séances du Conseil ou dans le bulletin municipal, des réussites des jeunes ou des projets innovants provenant des établissements scolaires ou d'organismes;
- Partenariat avec les écoles de notre milieu;
- Maintien de la certification OSER-JEUNES.

16. FESTIVITÉS DE LA FÊTE DE LA ST-PATRICK – DIMANCHE LE 15 MARS 2020

CONSIDÉRANT QUE le Comité de la St-Patrick est à organiser la fête de la St-Patrick à Rawdon, qui se déroulera le dimanche 15 mars 2020;

CONSIDÉRANT une demande de soutien à la Municipalité dont le prêt de locaux et de matériel, l'utilisation de sites appartenant à la Municipalité, des fermetures de rues, l'autorisation de vendre des boissons et de la nourriture, la participation du Service de la sécurité incendie et du Service des loisirs et de la culture ainsi qu'une visibilité sur le site Internet de la Municipalité et dans le Rawdonnois.

20-52 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser l'accès au Centre Metcalfe et au chalet de la plage et son stationnement dans le cadre des festivités.

D'accorder l'aide matérielle nécessaire à la tenue de l'événement, la présence du Service de la sécurité incendie ainsi que celle du Service des loisirs et de la culture.

D'autoriser la fermeture temporaire, entre 10h et 17 h 30, des sections de rues suivantes :

- une partie de la rue Church, entre la 1^{ère} et la 4^e Avenue
- une partie de la 3^e Avenue, entre les rues Church et Metcalfe
- une partie de la rue Metcalfe, entre la 3^e et la 4^e Avenue
- une partie de la 4^e Avenue, entre les rues Metcalfe et Queen
- une partie de la rue Queen, entre la 4^e et la 8^e Avenue
- une partie de la 8^e Avenue, de la rue Queen jusqu'au site du parc Nichol

D'appuyer la demande de fermeture temporaire de rue auprès du ministère des Transports, concernant la rue sous sa juridiction.

D'autoriser la tenue de kiosques de vente de nourriture et d'alcool à la place publique Rawdon et sur la rue Queen, conditionnellement à l'obtention des permis à cet effet auprès des ministères concernés.

D'autoriser la visibilité sur le site Internet de la Municipalité et dans le Rawdonnois ainsi que l'affichage de pancartes à différents endroits sur le territoire de Rawdon, en conformité avec la réglementation municipale en vigueur.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

17. DEMANDE D'AUTORISATION ET DE SOUTIEN - COURSE CONCERTO RELAIS POUR LA VIE – 26 AVRIL 2020

CONSIDÉRANT une demande d'autorisation, de prêt de matériel et de ressources humaines pour la course Concerto relais pour la vie 2020 (parcours de 1 km, 5 km, 10 km et de 21 km), le 26 avril 2020, dans le but d'amasser des fonds pour la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du Service des loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT également une demande des organisateurs visant l'installation d'affichage temporaire sur le territoire de la municipalité, faisant la promotion de la Course, pour la période comprise entre le 1^{er} mars et le 27 avril 2020 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de zonage numéro 372-89 prévoit que de telles affiches doivent être autorisées par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT les recommandations du responsable du développement durable quant à cet affichage temporaire.

20-53 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser la tenue de la course Concerto relais pour la vie le 26 avril 2020 sur le territoire de la Municipalité et sur les tronçons de route sous sa juridiction, le tout selon les conditions et les recommandations du Service des loisirs et de la culture.

D'autoriser le prêt de matériel ainsi que l'affectation de ressources humaines pour la tenue de l'événement.

D'autoriser la fermeture temporaire de la rue Shakespeare (entre la rue Queen et la rue Woodland) de 7h30 à midi la journée de l'événement.

D'accepter d'étendre la couverture d'assurance en responsabilité civile de la Municipalité pour la journée de l'événement.

D'autoriser l'installation d'un panneau d'affichage temporaire sur la propriété du Collège Champagneur situé au 3713, rue Queen, d'une dimension maximale de 1.2m x 2.4m pour annoncer l'événement, pour la période comprise entre le 1 mars et le 27 avril 2020 inclusivement, le tout en conformité avec la réglementation en vigueur.

Que l'installation de toute enseigne ne devra pas causer préjudice à la collectivité et que toute enseigne devra être retirée dès le lendemain de la période autorisée. La fourniture du matériel ainsi que l'installation sont assumées par l'organisme, le tout sous la coordination du Service des permis et inspections.

18. ÉCARTS DE QUANTITÉS ET DIRECTIVES DE CHANGEMENT – DIVERS CONTRATS

CONSIDÉRANT QUE certains contrats octroyés en 2019 par la Municipalité ont fait l'objet d'écarts de quantités et de directives de changement supérieurs à 10 % du coût original du contrat;

CONSIDÉRANT QU'aux termes du *Règlement numéro 118-2018 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Rawdon*, tout dépassement de coûts à un contrat entraînant une dépense supplémentaire supérieure à 10 % du coût original du contrat doit être autorisée par voie de résolution du conseil municipal.

CONSIDÉRANT QUE les écarts de quantités et directives de changements représentent les sommes additionnelles suivantes :

- 7 801,95 \$, taxes incluses pour les travaux de reconstruction d'un ponceau sur la rue Kaiser suite à un affaissement de cette rue octroyé à l'entreprise Excavation Carroll inc. (contrat initial de 17 246,25 \$, taxes incluses);
- 9 738,41 \$, taxes incluses pour la location de niveleuse avec opérateur pour les travaux sur la rue des Commissaires octroyé à l'entreprise 9222-9376 Québec inc. (F.A.S. Excavation J. Labrecque), (contrat initial de 13 347,16 \$, taxes incluses);
- 6 845,34 \$, taxes incluses pour le marquage de la chaussée 2019 octroyé à l'entreprise Lignes-Fit inc. (contrat initial de 53 026,47 \$, taxes incluses);
- 7 530,89 \$, taxes incluses pour le déneigement de toitures de divers immeubles municipaux pour l'hiver 2018-2019 octroyé à l'entreprise Couvreur Smith et Lachance inc. (contrat initial de 22 995 \$, taxes incluses).

Modifiée
par
résolution
no 20-260
le 08-07-
2020

20-54 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser les dépenses additionnelles tel qu'énumérées au préambule ci-dessus.

Les certificats de crédits pour chacune des dépenses ont été modifiés en conséquence.

APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

19. APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service des finances a préparé les rapports montrant les dépenses autorisées par les délégués du conseil, en vertu du Règlement numéro 86-2016 et son amendement ainsi que la liste des comptes à payer au 31 janvier 2020.

20-55 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

19.1 LISTE DES COMPTES À PAYER/FOURNISSEURS

D'approuver la liste des comptes à payer au 31 janvier 2020 au montant de 465 802,95 \$

19.2 LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

D'approuver la liste des chèques émis (chèques nos 38 438 à 38 576) au 6 février 2020 totalisant 511 236,65 \$

19.3 LISTE DES CHÈQUES ANNULÉS

D'approuver la liste des chèques annulés au 6 février 2020.

19.4 LISTE DES PRÉLÈVEMENTS

D'approuver la liste des prélèvements (nos 6 406 à 6 502) au 6 février 2020 totalisant 283 478,42 \$

19.5 LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS

D'approuver la liste des paiements directs (nos 541 à 613) au 6 février 2020 totalisant 441 356,06 \$.

19.6 LISTE DES ENGAGEMENTS

D'approuver la liste des engagements au 6 février 2020 totalisant 8 408 753,17 \$

19.7 JOURNAL DES SALAIRES NETS

D'approuver la liste des salaires nets pour le mois de janvier 2020 totalisant 220 095,46 \$

20. CORRESPONDANCE

21. AFFAIRES NOUVELLES

21.1 FIN DE PROBATION D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL – SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE – EMPLOYÉ NO 80-0044

CONSIDÉRANT les résultats de l'enquête interne tenue et autorisée par le biais de la résolution numéro 19-545;

CONSIDÉRANT le rapport présenté aux membres du conseil municipal par la Direction générale selon la nature des faits survenus.

20-56 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De mettre fin à la probation et par le fait même au lien d'emploi de l'employé n° 80-0044.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

**21.2 DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC –
MATRICULE N° 9202-91-7407 – LOT N° 4 995 690**

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'autorisation devant être transmise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant la vente d'une partie du lot n° 4 995 690;

CONSIDÉRANT QUE la conformité de la demande est conditionnelle au regroupement de la partie du lot vendu (4 995 690 Ptie) avec le lot voisin (4 995 804);

CONSIDÉRANT QUE l'objet de la demande est conforme à la réglementation municipale et au Règlement de contrôle intérimaire 206-2019 de la MRC Matawinie en vigueur au moment de son dépôt;

CONSIDÉRANT QU'en raison de l'adoption prévue d'une réglementation municipale de concordance au schéma d'aménagement de développement révisé (SADR) au courant de l'année, le demandeur aura l'obligation de se conformer en tout point à cette dernière pour l'obtention de tout permis émis par la municipalité, notamment quant à la profondeur minimale à respecter qui sera alors de 75 mètres pour un lot riverain;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service des permis et des inspections en date du 10 février 2020 concernant la vente de cette partie de terrain en fonction des critères prévus aux articles 58.2 et 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

20-57 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

De recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'émettre une autorisation permettant la vente d'une partie du lot n° 4 995 690, Cadastre du Québec, tel que décrit dans le formulaire déposé pour la présentation d'une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

22. PAROLE AUX CONSEILLERS

23. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions.

24. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

20-58 Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 20h15.

(signé) *Caroline Gray*

Me Caroline Gray
Directrice générale adjointe
et directrice du Service du greffe

(signé) *Bruno Guilbault*

Bruno Guilbault
Maire